

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 002/10/2022

EXERCICE 2022

Tarification des Services Périscolaires
pour l'exercice 2023 (à compter du 01/01/2023)

Membres en exercice :	13
Présents :	09
Suf. Exprimés :	10
Votes pour :	10
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-deux, le 17 octobre à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en la Salle des Délibérations de la Mairie de St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme TRAMUNT

Date de convocation : 11 Octobre 2022.

Etaient présents :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost - M. GONTHIER (Titulaire) de Civray - Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan - Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou - Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles Ambroix – M. DELILLE (Suppléant) de St Caprais - Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher - M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy - Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery - Mme AOUJAR (Titulaire) de Poisieux.

Etaient absents :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – M. ALIAGAS de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

Mme PAVIOT à Mme LOZACH-SIRET.

Après avoir étudié le Rapport d'Activité de la Régie Directe pour l'année scolaire 2021/2022, établi par sa Présidente,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- approuve à l'unanimité des membres présents le rapport ainsi que les résultats chiffrés.
- sur la base du coûtant réel, fixe comme suit, le tarif des services qui sera appliqué pour l'exercice 2023 (effet à compter du 01/01/2023) :
 - o facturation binôme = temps de service+distance parcourue
 - o ou « forfait cantonal » pour les activités d'éducation

Services à la demande et Services Périscolaires St Florent intra-muros :

Coût de l'heure (CH)	29,95 €
Coût du kilomètre (CK)	1,61 €
« Forfait Cantonal » pour C ^{ne} adhérente au SIRS19 (1,36h+35km)	97,15 €
« Forfait Cantonal » pour C ^{ne} /D ^{deur} hors Périmètre SIRS19 (1,36h+35km)	102,91 €
Majoration sur CH et CK pour C ^{ne} /D ^{deur} hors Périmètre SIRS19	+6 %
Indemnité de Panier (pour journée continue)	17,50 €

- charge sa Présidente de préparer et signer tous les documents nécessaires avec les Collectivités ou Etablissements Publics souhaitant le concours du Syndicat.

Saint Florent/Cher, le 18 Octobre 2022

Au registre sont les signatures

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

J. TRAMUNT
Secrétaire de séance

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,

